

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N°15

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Attribution d'une subvention
exceptionnelle à l'association
l'Entracte Espace Culturel

Séance ordinaire du 26 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 juin à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement
convoqué le 20 juin 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET, Mme
CHARBONNIER (à partir de 20h35), M. ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA,
M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, M. ESKENAZI (jusqu'à 20h30),
Mme CHENET, Mme BONNET-CHAMBON, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH..... Procuration à M. DAUX
M. DALOYAU Procuration à M. ARNOULT
M. GALLIMIDI Procuration à M. GUIRAUDET
M. CUSMANO..... Procuration à Mme SOUMAT
Mme ANGELO Procuration à Mme DUHALDE
Mme GROSJEAN Procuration à Mme DAUBELCOUR
M. GELLER Procuration à M. SAURAY
M. TAYBI Procuration à Mme BERRA
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
M. AVEAUX Procuration à M. WISS
M. LAYAIDA Procuration à M. BRIANCHON
Mme PHILIPPON
M. ESKENAZI Procuration à M. ZUILI (à partir de
20h30)
M. BOUTRON Procuration à Mme CHENET

Absent :

M. RAUMEL

Secrétaire de séance :

Christian WISS

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le : - 1 JUIL. 2025

Publiée le : - 2 JUIL. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 2 JUIL. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.
Anne-Marie SORIEZ



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans
un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours
gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2025

DELIBERATION N°15

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'association L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL, en date du 15 mai 2025, sollicitant une aide financière de la Ville pour participer à la compétition de danse « Regards Chorégraphiques Nationaux », organisée du 3 au 6 juillet 2025 à Montluçon, dans l'Allier.

Considérant l'examen de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL,

Considérant que les activités conduites par l'association L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL sont d'intérêt local,

Considérant qu'il convient d'accompagner au mieux les associations locales dans leur pratique,

Vu l'avis favorable de la commission Jeunesse et Sports du 11 juin 2025,

Vu la note de présentation et sur rapport de Monsieur ARNOULT,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 534,57 € à l'association L'ENTRACTE ESPACE CULTUREL

IMPUTE la dépense sur le budget en cours

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Christian WISS
Secrétaire de séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency

